LILLE

UN MARIAGE INTERROMPU

Les amours d'un lieutenant. — L'officier faussaire. — Son arrestation. — Aux arrêts de forteresse.

Bien que cette affaire se soit pas encore bien connue dans notre ville, elle fait actuellement les frais de toutes les conversations dans le monde militaire. Elle vient de semer en même temps la désolation dans une honorable famille qui avait accordé son entière confiance à un lieutenant du 116e d'infanterie à Vannes qui l'abusement trompée.

Il y a trois ans, le lieutenant Etienne Labitte, né en 1863 à St-Pol-sur-Ternoise (Pas-de-Calais), était mis en disponibilité par retrait d'emploi à la suite des dettes qu'il avait contractées dans sa garnison. Orphelin et sans ressources l'officier vivait chichement en attendant que l'autorité militaire voulut bien le réintégrer dans son régiment; mais cette existence ne pouvait durer. Le lieutenant avait peine à subvenir à ses besoins et il lui fallait coûte que coûte sortir de cette mauvaise passe.

Il vint à Lille avec l'espoir, sans doute, de trouver dans un mariage d'intérêt, ce qui lui fallait pour reconquérir une vie tranquille et heureuse.

Il rencontra la chance qu'il convoitait. En effet, il y a quelques mois, il fit la connaissance d'une charmante jeune, Mlle Berandette Bécu, fille unique du dessinateur de ce nom, veuve, qui tient un café au numéro 41 de la rue Meunière. L'officier fit une cour assidue à la jeune fille.

Celle-ci très flattée de cette marque d'amitié écouta les doux propos du lieutenant et lui accorda toute sa confiance.

Se fiant à la parole de son amoureux, l'officier se rapprocha de la famille Bécu. Il alla habiter jusqu'au 43 mars 1903 une petite chambre située au n° 67 de la rue Solférino, pour aller demeurer ensuite au n° 147 de la même rue.

A partir de ce moment, Labitte continua ses fréquentes visites au domicile de son amie, avec une urbanité parfaite et attentionnée, et montra toute sa science de plaire. Il devint l'enfant gâté de la maison.

Cependant, Labitte demanda à Mme Bécu la main de sa fille. Sans difficulté, celle-ci accepta.

On fit les démarches usitées en pareille circonstance et les bans furent bientôt publiés.

Le mariage devait avoir lieu le 15 juin. Des invitations furent lancées de tous côtés et l'on se préparait depuis quelques jours à faire une noce très brillante.

Mais la jeune fille et sa mère ignoraient ce que l'officier avait pu faire pour présenter aux bureaux de l'état-civil l'autorisation de sa chère adoptive pour solemniser mariage. Plus ou est honnête, moins on soupçonne difficilement les autres de ne pas l'être, cela se conçoit.

Vers neuf heures du matin, le lieutenant Labitte se présenta aux bureaux de l'état-civil pour remettre l'autorisation suivant qu'il avait de recevoir, dit-il, de son chef :

« Je vous informe que par décision en date du 9 juin, M. le ministre de la guerre a autorisé votre mariage avec Mlle Berandette Bécu.

« Je ne puis vous faire parvenir la pièce officielle, qui n'est pas encore en ma possession. »

Le gouverneur de Lille,
Signé : General Lotus.

On fit remarquer au lieutenant que cette pièce ne paraissait pas suffisante et qu'on allait en soumettre à M. Samson, adjoint. Le lieutenant parti rejoindre sa fiancée qu'il allait conduire, dans quelques heures à la mairie. Peu-dant ce temps, on allait soumettre à M. le général Leyer, la lettre apportée par le lieutenant. Le général la consacra.

Cette lettre avait été falsifiée de toutes pièces par le lieutenant qui y avait fait apposer au avait simulé le sceau du général.

A onze heures et demie les fiancés et leurs amis, au nombre de dix-huit dansant se présentèrent à la mairie.

La M. Samson déclare aux fiancés que les pièces n'étant pas régulières il était obligé de surseoir au mariage. En revenant à la noce on engea à retourner à leur domicile, et de hasard quelque temps et l'union était faite, leur laissant entrevoir qu'une pièce manquait et qu'elle ne tarderait pas à arriver.

Le fiancé et leurs amis s'installèrent dans les cinq voitures qui les attendaient à la porte et regagnèrent la demeure de Mlle Bécu.

Le lieutenant venait de rentrer au domicile de sa fiancée lorsque M. le capitaine de gendarmerie vint le trouver et le prier de le suivre au bureau de gendarmerie.

Les deux officiers montèrent en voiture, au grand désappointement de la nouvelle fiancée, et le lieutenant Labitte fut dirigé vers une cellule de la Citadelle où depuis il est enfermé pendant que sa fiancée se lamente.

Le lieutenant Labitte, en attendant sa comparution devant le conseil de guerre pour usage de faux, a été mis aux arrêts de forteresse.

Ses antécédents sont bien mauvais. Il avait été plusieurs fois interrogé par M. le commissaire central, au sujet de petites escroqueries qu'il commettait à Lille. Labitte achetait un jour une paire de souliers, le lendemain ces objets, mais ne payait jamais ses fournisseurs.

La mort du brigadier Sohier. — L'escopette du brigadier Sohier, a été faite par MM. les docteurs Cestiaux, Dutilleul et Delerdre médecins légaux. Les docteurs ont constaté et déclaré de la façon la plus catégorique, que le malheureux agent a été victime d'une entorse, si d'une apoplexie cérébrale, et d'une congestion pulmonaire.

Le corps était couvert, sur le dos, aux bras, aux jambes, d'ecchymoses sanguines abondantes occasionnées par des ecchymoses très profondes qui atteient jusqu'aux muscles.

Le malheureux agent a été piétiné *vivant* avec une telle violence que sans la graisse abondante qui le protégeait ses côtes eussent certainement été enfoncées.

M. Sohier, atteint de cœur gros et gras, fatigué, avec des adhérences péri-cardiaques qui devaient l'essouffler, lui occasionner des angoisses. Sa mort en pareil cas aurait été subite qu'à une syncope résultant de violences et d'émotion.

Le malheureux brigadier, en peut l'affirmer bien été victime de la manifestation à laquelle son devoir l'obligeait à assister.

M. Davaine, juge d'instruction, continuant son enquête sur ce triste événement, a entendu hier une dizaine de témoins.

Les funérailles de M. Sohier auront lieu, aujourd'hui, mardi, à neuf heures, en l'église St-Maurice, à Lille.

Notre nouveau recteur. — On annonce comme certaine la nomination comme recteur de l'Université de Lille de M. Compayré, recteur de l'Université de Lyon.

Les tramways Lille-Roubaix. — Il est probable que la ligne de tramways électriques Lille-Roubaix sera officiellement ouverte jeudi et ainsi au public samedi 27 juin. Les départs auront lieu de la rue Faidherbe toutes les six minutes et les navettes entre Lille et le pont du Lion-d'Or seront supprimées.

Une voiture servant de salle d'attente stationnera en permanence à l'angle de la rue des Ponts-de-Comines et de la rue Faidherbe.

Glissade dans la Réthème canalisée. — Le nommé N., ce docteur Pétet donnera demain mercredi 17 juillet, à 8 heures de l'après-midi, dans la salle de la Société industrielle, sous la présidence de M. Benaric, directeur de l'enseignement primaire dans le Nord, une conférence antialcoolique accompagnée de projections, aux enfants après fête des écoles primaires de Lille.

LE NORD

L'incendie de Canteleu-Lambersart

Dans notre compte-rendu de l'incendie d'hier nous avons omis de signaler la présence des pompiers de Lambersart, sous les ordres du Dr Crépy, et du brigadier de police Coutlenier, que avec la gendarmerie, assurait le service d'ordre.

Au péril de sa vie, M. Henri Buleux, demeurant rue Ampère 66, traversa les flammes et sauva une femme qui se trouvait dans un étage et qui, sans son dévouement, aurait infailliblement péri. Nos félicitations à ce courageux sauveteur qui déjà a à son actif un certain nombre d'actes de dévouement et de belles sauvetages. Chacun se souvient de l'activité du personnel de la filature de MM. Léon Crépy et fils, qui a combattu l'incendie avec un zèle et un dévouement dignes d'éloges.

MONS-EN-BARŒUL. — Le Conseil municipal s'est réuni jeudi 11 courant, à huit heures et demie du soir.

Etaient présents : MM. Pan. Brame, Flavet, Dubrul, Monteville, Delbecherie, Fagnard, Barbet, Rost, Bagard, Dalbarra, Dariat, Tailliez, Montagne. Absents : MM. Sachi, J. M. Leclercq, Dragon.

Les comptes de gestion et les budgets du bureau de bienfaisance ont approuvés sans observation.

M. le maire cède la présidence à M. Brame, premier adjoint, pour la lecture des comptes du Receveur municipal. Ils présentent de mieux sur l'exercice 1902. Ces comptes se soldent par un excédent de recettes de 2201 fr., somme qui sera portée au budget additionnel.

Sur la proposition de M. Montagne, l'assemblée vote à l'unanimité des félicitations à M. le maire pour sa bonne administration.

Ce dernier remercie le Conseil et reporte ces félicitations sur son adjoint, M. Dubrul, secrétaire de la mairie, mais aussi sur tous ses collègues, car, dit-il, il n'a fait qu'exécuter les travaux élaborés par eux.

Le budget s'élève à 147 000 francs, dont 1 000 fr. Mairie, au nom de l'Administration municipale, propose les réformes suivantes que sont adoptées.

1° Secours à la mère de famille, et aux familles nombreuses et nécessiteuses. — Cette réforme consiste à augmenter son somme de 1 fr. par enfant, mais, cette somme ne sera de 2 fr. chaque mère de famille s'accouchant de son troisième enfant et au-dessus.

Une somme de 1 franc par jour pendant 28 jours sont 28 fr. à celles s'accouchant de leur 5e ou 6e enfant.

Une somme de 1 franc par jour pendant 30 jours sont 30 fr. à celles s'accouchant de leur 7e enfant et plus.

Cette réforme recevra son application à partir du 1er janvier prochain.

2° Bulletin Municipal. — Dans le but de renseignes tous les électeurs et tous les contribuables sur les dépenses et les recettes municipales au budget et de toutes les décisions prises en Assemblée. Le Conseil Municipal décide la création du Bulletin Municipal qui sera adressé en du Bulletin à tous les électeurs inscrits sur la liste électorale.

3° Mariages indigents. — Afin de faciliter l'application au la loi du 10 décembre 1850 sur les mariages indigents, le Conseil vote le crédit nécessaire pour couvrir les frais de correspondances et expéditions.

4° Budget additionnel. — La somme de 2201 francs excédent de l'exercice 1902 est attribuée à diverses réformes, à compléter certains crédits, à offrir les indemnités nécessaires pour le crédit des droits communaux ; secours à la Maternité ; mariages indigents; Bulletin municipal; détaxage; souvenant l'Ecole maternelle ; voyage de conférence d'étude; Bureau de poste ; construction d'aqueduc rues Jules Ferry et J. J. Rousseau ; procès de la carrière de ciment.

Le Conseil vote ensuite le budget primitif de 1904.

Après avoir augmenté de 50 francs la somme affectée au voyage des enfants du certificat d'études de Lambersart, sur le chef de l'excédent, sur la Commission des Ecoles qui compte bien cette somme les mettre à Dunkerque.

COMINES. — *Une noce qui se termine dans le crottin* — Samedi dernier, un cortège de noce, — tous étrangers à quelques exceptions près — étaient en liesse ; leur patron, M. Léon Blanquart, fut distingué par eux, le bienfaisant, leur offrit un dîner à l'occasion du mariage de ce sour. C'est la première fois que cette coutume est suivie, action chez lui et ceux qui en faisant il a voulu imiter ses compagnons politiques, que dans leur enthousiasme, fait ridicule et qui leur avait d'ingurger à Comines la politique à coups de fourchettes, espérant par ces moyens vaincre les hommes gérant leur cause, que ne s'y laissaient pas prendre et savaient discerner entre ceux qui, les ayant toujours dédaignés, leur font, maintenant, par contrition, de belles promesses, et ceux qui leur sont absolument dévoués comme le très sympathique et très estimé M. Ducarin.

Pour en revenir à notre affaire, nous disions que la fête tourna au tragique. En effet, quand les tâter furent un peu échauffés en cours des mêmes du Atelier — qui paraît-il se font différent entier — et finalement il n'y est plus moyen de s'entendre. Des paroles en en vint aux coups. Plusieurs vitres brisées, se sont produites, notamment rue du Fort et rue des Trois Boîtes où force bottes furent décorés. Décidément M. Léon n'a pas de chance !

PHILIPPE.

ARMENTIERES

Chute grave. — Un homme de Fournes-en-Weppes, place Chanzy, 30, par M. Alcide Gelard, le nommé Désire Cailleaucourt, 62 ans, est dimanche soir vers 11 heures 1/2, rentrée chez le maréchal-ferrant, en sortant de la chambre qui occupe sur le étage, lâchait prise et perdant l'équilibre, il vint s'abattre sur le trottoir.

On le relève avec des fractures multiples à la hanche droite et au bras droit, et on le transporte à l'hôpital. Son état est grave.

Un enfant martyr à Gondecourt

Dans une petite ruelle aboutissant à la rue de la Berre, habite le ménage Drouelle. Le mari âgé de 38 ans, est journalier ; sa femme, âgée de 35 ans, est ménagère, le tout sont sérieux. De fréquentes disputes éclatent entre les deux époux.

L'année dernière, le fils Angèle Requin, du hameau de Campiny, avait mis en nourrice chez les époux Houzieux sa petite fille Josephine, mais comme cela ne touchait pas ses gages, la femme Houzieux avait remis le bébé à sa mère.

Celle-ci s'emparé alors d'un ménage qui voulait bien se charger de cette enfant. Sitôt, Angèle Requin, lui demandant de reprendre ses enfants, puisqu'elle ne pouvait pas payer les gages. Angèle Requin répondit que « les filettes n'étaient pas affaires de vieux ».

Mécontente, la femme Drouelle revint à Gondecourt, prit le jeune enfant, partit à Campiny.

Là, elle déposa Josephine dans une charrue sous un hangar et partit. Angèle Requin entendant des plaintes d'enfant, sortit et s'approchant près de la grange, trouva sa petite fille pleurant et paraissant souffrir. Le docteur Dupreis fut mandé.

Après examen, il constata que la fillette avait le bras droit fracturé à deux endroits différents et que la hanche droite était cassée et le travail dans un état de détriture extrême. L'enfant ne pèse guère plus que deux kilos.

La gendarmerie a ouvert une enquête.

DUNKERQUE

LOON-PLAGE. — M. G. Verscoutre remplit de Bourbourg et vice, transportant sur la route de Loon-Plage, le chalet de la bicyclette en bois et fer blanc lorsque les pneus à terre. Dans ce chalet il se fracture le coupant et la jambe.

CAPPELLE-BROUCK. — Le dimanche 18 juillet, à 2 h. 1/2, aura lieu au hameau du pont d'Arbre et au grand jeu avec jugement. Il y aura 250 fr. de prix répartis ainsi : 1er gr. prix, 100 fr. — 2e, 75. — 3e, 50 — 4e, 40 — 5e, 35 — 6e, 30 — 7e, 25. — 8e, 20 — 9e, 7 — 10e, 5 — 11e, 5 — 12e, 5 — 13e, 5 — 14e, 5 — 15e, 5 — 16e, 5 — 17e, 5 — 18e, 5 — 19e, 5 — 20e, 5 — 21e, 5 — 22e, 5 —